



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 124-18 C

Objet : RD - Délégation de service public de transport public de voyageurs - Approbation du choix du candidat et du projet de contrat

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi -

Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge -

Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Pierre Garnier

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Jean-Luc Deye

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Frédéric Bret à Christophe Richel -

de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Michel Dantin à Josiane Beaud -

de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar -

de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux -

de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 6

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Daniel Grosjean - Dominique Mornand - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 124-18 C

objet **RD - Délégation de service public de transport public de voyageurs - Approbation du choix du candidat et du projet de contrat**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges a conclu le 1^{er} janvier 2012, avec la société Transdev Chambéry, un contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs. Ce contrat, dont le terme était fixé initialement au 31 décembre 2017, a été prolongé, par délibération du Conseil communautaire du 9 février 2017, jusqu'au 31 décembre 2018.

Par délibération n° 307-17 C du 7 septembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de confier la gestion et l'exploitation du réseau de transport public urbain de voyageurs par voie de délégation de service public, d'une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il a ainsi autorisé le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de ce contrat, dans les conditions prévues par les articles L. et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), et par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 sur les contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016.

L'avis de concession a été envoyé à la publication le 18 septembre 2017. Il a été publié le 21 septembre 2017 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (référence n° 17-125159).

Trois candidatures ont été reçues le 25 octobre 2017 :

- Transdev,
- Keolis,
- RATP Dev.

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, après examen de leurs garanties professionnelles et financières, du respect de leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission de délégation de service public a, lors de la séance du 8 novembre 2017, admis les trois candidats à remettre une offre.

Le dossier de consultation des entreprises leur a été remis le 22 novembre 2017.

Une visite des locaux a été réalisée le 20 décembre 2017.

Les trois candidats ont remis une offre de base et une offre variante, avant les date et heure limites fixées dans le règlement de la consultation, le 21 février 2018 à 11h30.

La commission de délégation de service public a, lors sa séance du 22 février 2018, ouvert les plis reçus.

Les dossiers d'offres remis par les candidats étaient complets et conformes au règlement de la consultation. Lors de la séance du 28 mars 2018, en l'application de l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public a, après analyse des offres reçues, émis un avis favorable sur celles-ci et a ainsi proposé au président d'engager des négociations avec les trois candidats ayant déposé une offre et pour chacune des offres remises.

Au vu de cet avis, le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges a engagé une phase de négociation avec les trois candidats.

Les trois candidats ont participé à deux séances de négociation :

La première séance a eu lieu :

- le 3 avril 2018 pour Transdev,
- le 4 avril 2018 pour Keolis,
- le 5 avril 2018 pour RATP Dev.

La seconde, après remise d'une offre n° 2, a eu lieu :

- le 23 avril 2018 pour Transdev,
- le 24 avril 2018 pour Keolis,
- le 25 avril 2018 pour RATP Dev.

Au cours de la phase de négociation, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a indiqué aux candidats que son choix portait sur leur offre variante.

Le président a ensuite clôturé les négociations. Par courrier du 27 avril 2018, les candidats ont été invités à remettre une offre finale au plus tard le 22 mai 2018 à 12 heures.

Au terme de cette procédure et au vu des offres finales reçues, le président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil communautaire le choix du candidat Keolis et le contrat de délégation de service public.

Le rapport de l'exécutif, joint avec le présent document à la convocation de la séance du Conseil communautaire du 12 juillet 2018, présente, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-7 du CGCT, les motifs du choix du candidat retenu ainsi que l'économie générale du projet de contrat de délégation de service public proposé.

Au vu de l'analyse ainsi conduite, il apparaît que l'offre proposée par le candidat Keolis est la plus satisfaisante au regard des critères de jugement des offres et est ainsi à même de remplir au mieux les objectifs de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, ont été transmis aux conseillers communautaires :

- le rapport et l'avis de la commission de délégation de service public prévus par l'article L. 1411-5 du CGCT établissant la liste des candidats admis à présenter une offre, du 8 novembre 2017,
- le rapport et l'avis de la commission de délégation de service public relatifs aux offres initiales reçues, du 28 mars 2018,
- le rapport de l'exécutif sur les motifs de choix du délégataire et les caractéristiques principales du contrat de délégation de service public de transport public de voyageurs,
- le projet de délibération approuvant le choix du délégataire,
- le projet de contrat finalisé.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°307-17C du Conseil communautaire du 7 septembre 2017 portant sur le principe du recours à un contrat de délégation de service public,

Vu le rapport et l'avis de la Commission de délégation de service public prévus par l'article L. 1411-5 du CGCT établissant la liste des candidats admis à présenter une offre, en date du 8 novembre 2017,

Vu le rapport et l'avis de la Commission de délégation de service public relatifs aux offres initiales reçues, en date du 28 mars 2018,

Vu le rapport de présentation du président,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 66 voix Pour, 8 voix Contre et 1 Abstention (Mustapha Hamadi ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le choix de Keolis comme délégataire du service public de transport public de voyageurs,

Article 2 : approuve le contrat de délégation de service public,

Article 3 : autorise le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à signer ce contrat et à effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution,

Article 4 : approuve les tarifs du service.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 124-18 C

Objet de l'acte : RD - Délégation de service public de transport public de voyageurs -
Approbation du choix du candidat et du projet de contrat

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 -
Délibérations 3 - Choix du délégataire et autorisation de signer

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : RAPPORT CDSP;RAPPORT D'ANALYSE;Projet de contrat DSP;Rapport
sur les motifs du choix du candidat;Grille tarifaire;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21094H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21094H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018